



Litige avec un garage automobile

Par **marazzani**, le **19/04/2009** à **16:29**

Bonjour biens chers membres,

j'ai amené mon véhicule WV touareg à la concession WV d'aix en provence le 16 mars afin d'avoir leur avis sur un léger bruit intermittent, ainsi que pour faire resserrer le frein à main. Le soir même, au moment de récupérer mon véhicule, le chef du SAV m'apprend que lors des tests effectués, ma direction assistée s'est cassée.

Depuis, ma voiture est immobilisée au garage.

Ce dernier est-il responsable de la casse, doit-il prendre en charge la réparation?

Si oui comment faire pression sur lui, ou comment l'y contraindre?

Merci pour vos réponses

Didier